

## EXTERNALISER VOS ENTRETIENS DE SECONDE PARTIE DE CARRIERE

### OBJECTIF(S) :

Prévu par l'ANI du 5 décembre 2003 (relatif à la formation professionnelle) et repris dans celui du 13 octobre 2005 (relatif à l'emploi des seniors), **l'entretien professionnel de 2e partie de carrière** doit permettre à chaque salarié, à partir de 45 ans au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emplois dans l'entreprise de participer à un entretien avec son responsable hiérarchique destiné à faire le point sur ses compétences, ses besoins de formation, sa situation et son évolution professionnelle.

Cet entretien se déroule tous les 5 ans. Il peut être délégué.

L'entretien de 2eme partie de carrière fait partie des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et peut être l'outil central des entreprises qui souhaitent s'engager dans une gestion des salariés en 2e partie de carrière.

### DUREE :

Entretiens individuels

Durée : 1 à 2 heures par entretien selon les objectifs, auquel s'ajoute une restitution à l'entreprise.

### BENEFICIAIRES :

Salariés qui ont atteint l'âge de 45 ans

### DESCRIPTIF :

Accompagnement à la mise en œuvre des entretiens de seconde partie de carrière (création des supports, formation des managers à la conduite d'entretiens, ...)

Réalisation des entretiens par nos consultants, restitution et consolidation des résultats auprès du dirigeant ou du DRH.

### COUT :

Nous consulter

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

VAR – La prestation se déroule dans les locaux de l'entreprise.

### NOS COORDONNEES :

**PROVENCE EMPLOI** : 237 Place de la Liberté – BP 461 83055 Toulon Cedex

Tél : 0 820 20 50 83 (0.118 € TTC/mn)

Email : [contact@provence-emploi.com](mailto:contact@provence-emploi.com)